

**Praticiens hospitaliers à temps plein : Insuffisance professionnelle
(Sous-section 9 de la Section 1 du Chapitre 2 du Titre 5 du Livre 1er de
la Partie 6 du CSP)**

20/07/2005

PARTIE VI
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTÉ
LIVRE 1er
Etablissements de santé
TITRE V
PERSONNELS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
Chapitre II
Praticiens hospitaliers

Section 1 - Statut des praticiens hospitaliers à temps plein
Sous-section 9 - Insuffisance professionnelle